

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus : 15	
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	13

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 mars 2020

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 5 mars 2020

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND,
Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN
Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Benoît
ROTH, Sébastien ROTH, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Didier NAGEL, Samuel SCHWOOB,

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- les premiers chiffres du recensement de la population montrent que la population est passée de 743 en 2015 à 753 en 2020 et le nombre de logements est passé de 477 à 487,
- le changement d'opérateur de téléphonie pour l'ensemble des bâtiments communaux avec basculement à la fibre optique et la diminution du tarif,
- la communication du nombre de sorties des pompiers de l'unité territoriale 10,
- la tempête du 10 février a notamment fait des dégâts sur les lignes de la fibre optique au niveau du Neudoerfel laissant les usagers sans connexion internet pendant plus de 2 semaines malgré l'intervention de la commune auprès de ROSACE,
- la commune a été retenue pour « commune pilote zéro déchet » ; des supports seront diffusés auprès des concitoyens,
- le bilan électrique de 2019 indique une diminution de la consommation suite au remplacement de l'éclairage public par des leds.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 28 novembre 2019

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Comptes de gestion exercice 2019 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes à l'exercice 2019 – budget Principal, Eau, Assainissement – a été réalisée par le Receveur-

Percepteur de Niederbronn-les-Bains, et que les comptes de gestion établis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs 2019 de la Commune, budget Principal, Eau, et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du Receveur-Percepteur,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide
- d'adopter les comptes de gestion du Receveur-Percepteur
Budgets Principal, Eau, Assainissement de l'année 2019**

Objet : N°4) Comptes administratifs exercice 2019 (budgets principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs aux membres du Conseil Municipal, avant de passer au vote de ces documents.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L.2343-1 et 2,
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.24166 à 15, et R.24161 à 33,
- Vu la délibération en date du 12 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019, du Principal, ainsi que les services de l'Eau, de l'Assainissement,

Monsieur Joël HERZOG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019, le Maire en fonction ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Raphaël BUSCH, Adjoint au Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
approuve
- les Comptes Administratifs de l'exercice 2019, arrêtés comme suit :**

Compte administratif 2019 – Budget Principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	- 132 857.85	+ 168 428.20
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	192 939.97	498 825.96
Recettes	236 390.28	633 534.15
Résultat de clôture 2019	+ 43 450.31	+ 134 708.19
Résultat définitif	- 89 407.54	+ 303 136.39
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 213 728.85

Compte administratif 2019– Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 337 838.53	+ 11 653.96
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	10 621.15	71 602.42
Recettes	57 849.07	64 390.74
Résultat de clôture 2019	+ 47 227.92	- 7 211.68
Résultat définitif	+ 385 066.45	+ 4 442.28
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 389 508.73

Compte administratif 2019 – Budget Eau

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté -1	+ 151 728.56	+ 9 367.05
	Opérations de l'exercice	
Dépenses	12 650.08	86 128.13
Recettes	27 599.82	86 583.72
Résultat de clôture 2019	+ 14 949.74	+ 455.59
Résultat définitif	+ 166 678.30	+ 9 822.64
Résultat globalisé	E x c é d e n t	+ 176 500.94

Objet : N°5) Affectation de résultats

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, voté et approuvé le 12 mars 2020,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 :

- Budget Principal arrêté à la somme de 303 136.39 €
- Budget Eau arrêté à la somme de 9 822.64 €
- Budget Assainissement arrêté à la somme de 4 442.28 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :**

√ **l'article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé

89 407.54 Euro au budget principal

√ **l'article 002** : Report à nouveau :

213 728.85 Euro au budget principal

9 822.64 Euro au budget eau

4 442.28 Euro au budget assainissement

Objet : N°6) Objectifs 2020

Monsieur le Maire présente l'ensemble des objectifs 2020

Budget Principal

Travaux à l'église de Neunhoffen : toiture du chœur + ravalement clocher + réparation toiture

Mise en place d'un parafoudre au clocher de Neunhoffen

Travaux à l'église de Dambach : peinture / parvis / mur en grès

Travaux solde atelier : réalisation de l'aménagement extérieur

Acquisition de défibrillateur et branchements électriques

Travaux solde accès aux personnes à mobilité réduites

Mise en place d'un programmeur pour le chauffage du Mille Club

Acquisition de panneaux de signalisation pour les casemates

Travaux d'aménagement de point d'eau naturelle pour la sécurité incendie

Achat d'un store pour le secrétariat

Sécurisation de l'accès au stand de tir par la mise en place d'un garde-corps

Réfection de la piste de danse extérieur au Mille club

Marquage au sol : école de Dambach

Renforcement de la sécurité routière aux abords des entrées de village

Remplacement des candélabres restants par des leds

Budget Eau

U.V. station du Wineckerthal

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2020

Objet : N°7) Programme d'actions pour l'année 2020 du patrimoine forestier

Monsieur Joël HERZOG présente le programme d'action pour l'année 2020 qui s'établit comme suit :

Dépenses

Aucun investissement en terme de travaux n'est envisagé au cours de l'exercice 2020

Recettes

Coupes vente sur pied (prévisions)	1 440.00 € HT
------------------------------------	---------------

Total	1 440.00 € HT
-------	---------------

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

décide

- d'adopter le programme d'action du patrimoine forestier pour l'année 2020 comme suit :

Dépenses

Aucun investissement en terme de travaux n'est envisagé au cours de l'exercice 2020

Recettes

Coupes vente sur pied (prévisions)	1 440.00 € HT
Total	1 440.00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme

Objet : N° 8) Règlement du transport scolaire

Monsieur le Maire diffuse auprès des membres du Conseil Municipal le règlement du transport scolaire applicable au RPI Dambach – Windstein. Le Maire doit « prendre les mesures de sécurité pour assurer l'entrée et la sortie des élèves des établissements scolaires, leur attente devant les établissements et leur montée dans les transports dans de bonnes conditions et durant le transport». Ainsi, Monsieur Le Maire propose d'adopter le règlement pour une application immédiate.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
approuve**

- le règlement du transport scolaire du RPI DAMBACH – WINDSTEIN (document annexé)

Objet : N°9) Demande de subvention scolaire

Monsieur le Maire informe qu'un élève de la commune de Dambach-Neunhoffen (BOCQUEL Elisa) scolarisée au collège Charles Munch de Niederbronn-Les-Bains a participé à un séjour au ski du 12 janvier au 17 janvier 2020. Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 5 €/nuitée/élève soit 5 € x 5 nuitées = 25 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (Monsieur Cédric BOCQUEL, conseiller municipal, quitte la séance, et ne prend pas part au vote),

décide

- d'octroyer une subvention de 5 €/nuitée/élève (1'élève BOCQUEL Elisa) pour le séjour aux Carroz d'Arâches du 12 janvier au 17 janvier (5 nuitées) soit 25 Euros (1'élève x 5 nuitées x 5 €)

précise

- que le versement sera effectué directement aux parents de l'élève participant au séjour

Objet N°10) : Contribution financière de l'association Tir du Hohenfels

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'acquisition effectuée par la commune des cibles électroniques utilisées par l'association du Tir du Hohenfels dans le cadre de ses activités sportives. Celle-ci décide de verser la somme de 13 500 € (treize mille cinq cents euros) à la commune. Cette recette sera constatée au compte 1388 du budget principal.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
accepte
- la contribution financière de l'association tir du Hohenfels
d'un montant de 13 500.00 € (treize mille cinq cents euros)**

Objet : N° 11) Divers

* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 12 mars 2020.

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 20 parcelles 113/14 115/15 (2)/14 et (4)/15 lieu-dit «10 rue de l'école»,
Section 14 parcelle 243/62 lieu-dit «strengen»,
Section 1 parcelles 75/53 et 76/53 lieu-dit «1 rue de la chapelle»,
Section 4 parcelles 31 32 33 34 35 42 et une partie de la parcelle 44 lieu-dit «muenchsmatten et village»,

* Madame Josée JOND signale que derrière l'école, un arbre est fendu et risque de tomber, et qu'il est dangereux de traverser au niveau du parking de la casemate du lotissement en raison de la vitesse excessive des véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.

Dambach, le 19 mars 2020
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH